

**ALLOCUTION DE L'HONORABLE EMILIE BEATRICE EPAYE, DEPUTEE
A L'ASSEMBLEE NATIONALE DE CENTRAFRIQUE, PRESIDENTE DE LA
COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, MEMBRE DE PGA SUR LA
POSITIUN ET LES PERSPECTIVES DE LA RCA PAR RAPPORT AU BWC**

Honorable Modérateur;
Chers Frères et Sœurs Parlementaires;
Chers Partenaires de PGA;
Distingués Participants.

Je voudrais tout d'abord remercier le Parlement de la Sierra Leone et les Autorités de ce pays frère, pour l'accueil qui nous a été réservé.

Je remercie également PGA et tous les États et organisations qui ont favorisé l'organisation de cet atelier.

Mon Pays la RCA est situé au Cœur de l'Afrique et entouré du Soudan, du Soudan du Sud, du Tchad, du Cameroun, du Congo Démocratique et de la République du Congo, d'où, la nécessité de la ratification d'une telle convention.

En effet, la RCA est l'un des premiers États a signé la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques ou à toxines le 10 avril 1972.

Cette Convention appelée aussi Convention sur les armes biologiques ou à toxines à été ratifiée par plusieurs États Parties, mais la RCA ne l'a pas encore ratifiée compte tenu des crises récurrentes et les changements de gouvernements que le pays a connus et qui ont orienté le pays sur la ratification d'autres textes interraciaux, parfois de moindre importance que cette convention.

Depuis les élections démocratiques et le retour à la légalité constitutionnelle de 2016, le Parlement Centrafricain est à pied d'œuvre pour voter les lois autorisant la ratification des Traités, Conventions et Accords Internationaux telle que cette convention.

Mon devoir en tant que Députée Présidente de la Commission des Affaires Étrangères, et aussi Présidente du Groupe national de PGA, je prendrai le leadership pour faire le plaidoyer auprès du gouvernement, leur expliquer les avantages pour un pays fragilisés par plusieurs années de conflits de ratifier cette Convention. Cela va être un signal fort auprès de la Communauté Internationale qui aide la République Centrafricaine dans l'arrêt du conflit, la recherche de la paix et la réconciliation de son peuple et le relèvement de notre pays. Ça sera aussi pour la préservation de l'humanité.

La mise en œuvre de cette Convention aura besoin d'une assistance technique dans la mise en place du cadre juridique qui prendra en compte nos spécificités de la RCA.

Le rôle du Député c'est d'exercer son pouvoir de contrôle démocratique sur l'exécutif pour une meilleure application des textes, et aussi de sensibiliser les populations à être vigilantes.

Je vous remercie